

**Syndicat National des Enseignements de Second Degré
Section académique de la Martinique (S3)**

Fort-de-France, le 10 mai 2010

Objet : communiqué de presse
Concerne : incident grave CLG des Trois Ilets
V/Réf :
N/réf. :
Fax :

Madame, Monsieur,

Le SNES Martinique vous remercie de bien vouloir passer le communiqué de presse ci-joint l'incident grave qui s'est produit la semaine dernière. Le chef d'établissement du collège a commis un abus de pouvoir gravissime à l'encontre d'une de nos collègues.

Elle est en effet venue la chercher dans sa classe pour lui faire subir un entretien humiliant et infantilisant en présence de monsieur le principal adjoint, du CPE et du collègue coordonateur de la discipline. Durant plus de deux heures de matraquage, la principale a cherché à pousser notre collègue à signer un courrier dégradant et préparé à l'avance – comme des aveux – par la principale.

Une pétition circule pour dénoncer le comportement inacceptable du chef d'établissement qui, par ailleurs, refuse depuis neuf ans un quelconque conseil de discipline à l'endroit d'élèves responsables de faits graves.

S'agirait-il d'une vengeance personnelle à l'égard de professeurs dont on ne disposerait pas de diplômes aussi relevés ?

Quoi qu'il en soit, dans un climat sur le net où les chefs d'établissement cherchent à se faire passer pour des saints aux yeux du recteur et de la population, cette nouvelle affaire témoigne s'il en était besoin de la déliquescence des directions des EPLE en Martinique. Maintenant notre collègue, en charge des plus mauvaises classes du collège des Trois Ilets est cassée, incapable de reprendre son travail. Pour quel intérêt ? Que deviendront les élèves qui, eux, ont absolument besoin d'un encadrement dans les difficultés qui sont les leurs ?

Dans cette attente, et avec nos remerciements,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations très distinguées

Françoise PARACLET
Secrétaire académique
SNES Martinique

Communiqué de presse

Dérapages ?

Le SNES Martinique dénonce l'attitude scandaleuse de la principale du collège des trois Ilets qui vient chercher, dans sa salle de classe, un professeur, pour le soumettre pendant deux heures à un tribunal humiliant comprenant le principal adjoint, le CPE et le collègue coordonnateur, afin de lui faire signer une lettre préparée à l'avance dans des termes tout aussi scandaleux.

Nous nous étonnons que des collègues – principaux adjoints, cpe et coordonateurs - aient accepté de se prêter à ce jeu de destruction psychologique engageant leur responsabilité humaine et pédagogique.

Nous ne nous étonnons cependant pas du climat de terreur que fait régner le chef d'établissement, n'acceptant que des béni-oui-oui de la part d'un personnel de catégorie A, qui, par ce titre, justifie parfois de plus de diplômes que les personnels de direction, mais qui dispose, en tout cas, de toute autorité pour se gérer. Sans doute faut-il voir dans ce climat, une frustration ou un dérangement psychologique : on ne peut en effet imaginer une telle violence de destruction d'êtres humains de la part d'un chef d'établissement.

Un préavis de grève a été déposé et une plainte suit. Mais d'ores et déjà, le SNES Martinique demande solennellement au recteur de prendre toutes les mesures nécessaires pour sanctionner ce comportement et faire en sorte de protéger les équipes éducatives des Trois Ilets.

Tout ceci augure bien mal des autonomies que le gouvernement et le recteur entendent attribuer aux établissements.